

[Politique](#) 31/03/2025 18:00 **Actualisé le** 02/04/2025 09:42

Ces archives de Marine Le Pen et Jordan Bardella leur reviennent comme un boomerang après la condamnation

Il n'y a pas si longtemps, le RN voulait rendre inéligible à vie les auteurs de détournement de fonds publics.

Par Marie Haynes et Alexandre Boudet



<https://www.dailymotion.com/video/x9h35ii>

POLITIQUE - C'est la fameuse boîte à archives qui s'ouvre de nouveau. Celle qui rappelle aux politiques leurs déclarations parfois péremptoires, parfois faites à la va-vite. Toujours faites, surtout, en n'imaginant pas qu'elles leur reviendraient un jour comme un boomerang en pleine figure. Ce lundi 31 mars, c'est [Marine Le Pen](#) et Jordan Bardella qui sont concernés, **comme vous pouvez le voir dans la vidéo en tête d'article**.

Lire aussi

[Marine Le Pen malgré tout candidate à la présidentielle ? Après sa condamnation, le scénario qu'il ne faut pas écarter](#)

Avant même que [la peine de 3 ans de prison et 5 ans d'inéligibilité](#) soit prononcée contre Marine Le Pen par le tribunal correctionnel de Paris dans l'affaire des emplois fictifs du RN, des vidéos sont ressorties sur les réseaux sociaux. Leur point commun ? Ce que disaient alors l'ancienne présidente du RN ou son successeur résonnent avec cette décision de justice.

« Tout le monde sauf le RN a piqué dans la caisse »

Ce jour de février 2004, Marine Le Pen est l'invitée de France 2 pour l'émission *Mots croisés* dont elle partage l'affiche avec Jean-François Copé avant les élections régionales. « *Tout le monde a piqué de l'argent dans la caisse, sauf le Front national et on trouve ça normal* », lance celle qui était alors vice-président d'un parti président par son père Jean-Marie. Quelques secondes plus tard, elle se demande : « *C'est combien d'opérations Pièces Jaunes tout l'argent qui a été détourné par les élus ?* »

Vingt ans et plus tard, elle a été condamnée pour avoir mis en place un système de détournement des fonds de l'Union européenne au profit de son parti. « *Elle s'est inscrite avec autorité et détermination dans le fonctionnement instauré par son père* », a estimé le

tribunal situant à 2004 l'année du début de la fraude dont le préjudice s'élève à plus de 4 millions d'euros.

Le Pen pour l'inéligibilité à vie

Une dizaine d'années après, l'affaire Cahuzac est passée par là. Et François Hollande veut une loi pour la moralisation de la vie publique. S'invite alors dans le débat la question de la durée des peines d'inéligibilité pour les élus condamnés. Et le sujet est abordé par Marine Le Pen lors d'une interview sur Radio Classique et Public Sénat le 5 avril 2013. « *J'ai entendu le président de la République dire que ce qu'il faudrait c'est rendre inéligible à vie ceux qui ont été condamnés pour corruption fiscale et fraude. J'étais parfaitement d'accord, c'était dans mon programme présidentiel* », répond alors la présidente du Front national. Mais elle ajoute aussitôt : « *Et pourquoi pas le reste, pourquoi pas pour favoritisme et pourquoi pas pour détournement de fonds publics ?* »

L'inéligibilité à vie n'a finalement pas été inscrite dans la législation mais la loi dite Sapin 2 de 2016 a rendu obligatoire le prononcé d'une peine d'inéligibilité pour les atteintes à la probité. C'est ce que le tribunal a fait ce lundi prononçant 5 ans à l'encontre de Marine Le Pen.

Bardella et l'innocence de Le Pen

Tout récemment, c'est Jordan Bardella qui, en pleine promotion pour son livre *Ce que je cherche* a lâché sur BFMTV une phrase de manière un peu hâtive. Interrogé en novembre 2024 sur l'exemplarité de son parti alors que beaucoup de candidats aux législatives ont été pointés du doigt pour leurs comportements ou leurs propos, le président du RN fixe une règle : « *ne pas avoir de condamnation à son casier judiciaire* » est indispensable pour être candidat de son parti.

En plein procès des assistants parlementaires, il est alors relancé pour savoir si cette règle s'appliquera à Marine Le Pen en cas de condamnation. « *Évidemment que ça vaut pour tout le monde, mais Marine Le Pen est innocente* », répond-il alors après hésitation. Présumée innocente jusqu'à ce lundi 31 mars, Marine Le Pen ne l'est plus puisqu'elle a été condamnée à quatre ans de prison dont deux ferme. Si l'on suit le raisonnement de Jordan Bardella, elle est de fait disqualifiée pour représenter le Rassemblement national à l'Assemblée où elle préside le groupe.